



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 30 MARS 2022

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Présents : José DE JESUS – Louis FINANCE – José ROMERO

CHAMPIONNAT : Contrôle des feuilles de match

D2 : Match no 23609189 AGEN RC – CASTELJALOUX du 30.01.2022. Match non joué.

La Commission des Compétitions enregistre la décision de la COMMISSION D'APPEL qui décide que ce match doit se jouer à **huit clos sur un terrain neutre distant d'au moins 40 kilomètres du siège du club d'AGEN RC**, et de maintenir la mesure conservatoire de 4 matchs de suspension de terrain à compter du 03.02.2022. La Commission des Compétitions programme ce match pour le 01.05.2022 seule date disponible au calendrier des compétitions. Le lieu de la rencontre sera désigné ultérieurement.

D3 Poule B : Match no 23609589 TONNEINS – CANCON du 26.03.2022 à 20h00. Match arrêté à la 86^{em}. Après avoir lu le rapport de l'arbitre qui a dû arrêter le match, car l'équipe de CANCON n'avait plus que 7 joueurs sur le terrain, la Commission enregistre ce fait et donne match perdu par pénalité à CANCON. TONNEINS, 8 buts 3 points --- CANCON, 0 but moins 1 point, article 9 alinéa 6 des Règlements sportif du District.

D4 Poule A : Match no 23930760 ST PARDOUX – ARC EN CIEL SOS du 27.03.2022 à 15h00. FORFAIT. La Commission enregistre le forfait (2^{em}) de l'équipe de A.E.C SOS. ST PARDOUX, 3 buts 3 points --- A.E.C.SOS, 0 but moins 1 point.

Match no 23930761 STE BAZEILLE2 -- DAUSSE du 27.03.2022. Match arrêté à la 48^{em}. Après avoir lu le rapport de l'arbitre qui a dû arrêter le match, car l'équipe de DAUSSE n'avait plus que 7 joueurs sur le terrain, la Commission enregistre ce fait et donne match perdu par pénalité à DAUSSE. STE BAZEILLE, 10 buts 3 points --- DAUSSE, 0 but moins 1 point, article 9 alinéa 6 des règlements sportif du District.

D4 poule A : Match no 23930769 U S A D2 – STE BAZEILLE2 du 03.04.2022 à 15h00, ce match est inversé et se déroulera sur le terrain de STE BAZEILLE à 13h00, accord des deux clubs par téléphone.

Le président
José ROMERO